



Circulaire

n° 10541
Lundi 4 juin 2012

Déclaration d'exportation

LETTRE DU 29 MAI 2012

- > La Direction générale des douanes nous a fait parvenir un courrier daté du 29 mai 2012 concernant l'apurement des documents d'accompagnement électroniques émis en vue d'une exportation (processus MASE - mouvement accise suivi d'exportation).
- > Une diminution anormale du taux d'apurement automatique de ces documents depuis le mois d'octobre dernier a permis de mettre en évidence
 - d'une part, un problème de paramétrage dans Delta, auquel il a été remédié,
 - d'autre part, un mauvais remplissage du document d'accompagnement électronique et de la déclaration d'exportation (Gamm@, Delta C et D).
- > Aussi, afin que ces documents soient correctement remplis, la Direction générale des douanes vient préciser quelles sont les données à faire figurer dans le document d'accompagnement électronique en cas d'une exportation de produits soumis à accise et quelles sont celles à mentionner dans la déclaration d'exportation.
- > Figure ci-après le texte de la lettre du 29 mai 2012.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org